

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

Délibération n°2023-008

Séance du 9 mars 2023

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	16	20

L'an deux mil vingt-trois,
et le 9 mars à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame
Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 mars 2023.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Christine THOMAS, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Murielle BOYER, Emmanuel DELETRE, Elian ESPAGNOL, Mélanie TELLIER, Didier BURILLON, Benjamin DENOS, Edith ALBAN, Dominique NOEL-BARON, Jean-Louis TEPPE.

Absent excusé et représenté : Thierry DAVID, pouvoir donné à Florence JAY ; Michelle JOLLY, pouvoir donné à Jean-Michel DESCOMBES ; Jérôme WAUTHIER pouvoir donné à Christine THOMAS ; Fady ABOUZEID, pouvoir donné à Bruno BARET-COLLET.

Absent : Jérôme DURAND, Fabien LOUIS, Julie LEGOUBIN

Secrétaire de séance : Jean-Michel DESCOMBES

➤ Subvention exceptionnelle à l'association Arc en Ciel, chorale de La Terrasse/Lumbin

Madame le Maire expose au conseil municipal que :

L'association Arc en ciel, chorale de La Terrasse/Lumbin a sollicité une subvention exceptionnelle de 500 €, afin d'organiser trois ateliers musicaux et pédagogiques avec l'école élémentaire de La Terrasse. Ce projet conduira à l'organisation d'un concert dans la salle Icare de Lumbin, et la commune de Lumbin participe à ce projet à hauteur de 1400€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Arc en ciel, chorale de La terrasse/Lumbin.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**Le maire,
Annick GUICHARD**



Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte :